

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG ASH

Libellé du poste : CHARGE DE MISSION « TROUBLES SPECIFIQUES DES APPRENTISSAGES »

Localisation : IENASH – 65 Avenue de la Forêt Noire STRASBOURG

1. Définition du poste et des missions :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale de l'ASH, dont il est le collaborateur direct, le chargé de mission a quatre grandes missions dans le champ des troubles des apprentissages : informer, former, accompagner in situ, assurer le lien avec les partenaires.

formation

- Organise et assure la formation continue des enseignants sur le thème des troubles spécifiques des apprentissages ;
- Participe à l'organisation et à l'animation des conférences pédagogiques, de formations à distance et du plan de formation départemental.

animation

- constitue un réseau départemental de ressources : fonds documentaire, supports multimédias, réseau de professionnels, notamment sur le site de la circonscription ASH.
- met en œuvre un partenariat avec les professionnels impliqués dans l'aide aux élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages et assure le lien avec les établissements et services médico sociaux et/ou sanitaires, les organisations professionnelles des orthophonistes, ergothérapeutes concernés.

expertise

- vient en appui et en accompagnement des équipes de circonscription et des enseignants scolarisant dans leur classe des élèves présentant des troubles des apprentissages pour lesquels le diagnostic a été posé en priorité par le Centre Référent des Troubles des Apprentissages (CRTA) ou par d'autres professionnels ;
- apporte son aide et ses conseils quant aux aménagements pédagogiques à réaliser dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou du programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), sans se substituer aux responsabilités et aux missions de l'enseignant de la classe et de l'équipe éducative (et des membres des RASED). La demande éventuelle d'aide sera faite par l'Inspecteur de la circonscription ou du chef d'établissement.
- par délégation de l'IEN ASH, apporte conseil et expertise aux CPC ou IEN de circonscription et aux chefs d'établissement ;
- en qualité de conseiller technique de l'IEN ASH, accompagne le suivi pédagogique des CLIS et ULIS entrant dans le champ des TSA.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Les candidats doivent :

- . Connaître la politique et les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté dans les apprentissages et de la scolarisation des enfants en situation de handicap.
- . Connaître les troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie.....) et avoir une expertise en matière d'adaptation des dispositifs pédagogiques
- . Pouvoir élaborer une démarche et des outils de formation des enseignants · Savoir apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage.
- . Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.
- . Maîtriser l'outil informatique.
- . Faire preuve de disponibilité et de réactivité
- . Rédiger des comptes rendus, des notes
- . Etre capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement

3. Conditions de recrutement :

Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF et du CAPA-SH.

Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH : 03.88.45.92.30